

ANNEXE II

RÈGLEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES À CHYPRE

25 avril 1964

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphes

<b>CHAPITRE PREMIER.—Dispositions générales</b>	
Publication du règlement .....	1
Portée du règlement .....	2
Modifications—Instructions supplémentaires .....	3
Ordres du Commandement .....	4
Définitions .....	5
<b>CHAPITRE II.—Caractère international, uniforme, signes distinctifs, privilèges et immunités</b>	
Caractère international .....	6
Drapeau .....	7
Uniforme et signes distinctifs .....	8
Identification .....	9
Privilèges et immunités .....	10
<b>CHAPITRE III.—Pouvoirs de commandement</b>	
Pouvoirs de commandement .....	11
Voie hiérarchique et délégation de pouvoirs .....	12
Ordre et discipline .....	13
Enquêtes sur les incidents et les pertes .....	14
Police militaire .....	15
<b>CHAPITRE IV.—Dispositions générales d'ordre administratif, exécutif et financier</b>	
Pouvoirs du Secrétaire général .....	16
Fonctionnement de la Force .....	17
Quartier général .....	18
Finances et comptabilité .....	19
Personnel .....	20
Administration .....	21
Contrats .....	22
Information .....	23
<b>CHAPITRE V.—Droits et devoirs des membres de la Force</b>	
Respect de la loi locale et conduite qu'exige le statut international .....	24
Protection juridique de l'Organisation des Nations Unies .....	25
Instructions .....	26
Discrétion et non-communication de renseignements .....	27
Distinctions honorifiques et rémunération provenant d'une source extérieure à la Force .....	28
Juridiction .....	29
Droits de douane et réglementation des changes .....	30
Cartes d'identité .....	31
Conduite des véhicules .....	32
Solde .....	33